

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 4 DECEMBRE 2025 à 10H00

OBJET :

1/ RENOUELEMENT PARTIEL DES INSTANCES D'HAMARIS

Délibération n° 2025 022 CA

21 administrateurs sont présents, 1 administrateurs a donné un pouvoir, le quorum est atteint.

Sont présents :

M. Bertrand OLLIVIER, Président, désigné par le Conseil Départemental,
Mme Véronique MICHEL, vice-présidente, désignée par le Conseil départemental,
M. Michel ANDRÉ, désigné par le Conseil départemental,
M. Jean-Jacques BAYER, désigné par le Conseil départemental,
M. Jean-Pierre BRUNSEAU, désigné par l'U.D.A.F de la Haute-Marne,
M. Serge BURTE, élu par les locataires,
M. Daniel CARRARD, désigné par le Conseil Départemental,
Mme Michelle COLLARD, élue par les locataires,
M. Thierry DEGLIN, désigné par les associés des collecteurs du 1% logement,
Mme Sophie DELONG, désignée par le Conseil Départemental,
M. Denis FAHY, élu par les locataires,
M. Manuel GALLAND, désigné par l'Union Départementale C.G.T,
M. Olivier GIRARDOT, désigné par l'union départemental CFDT,
Mme Anne-Marie GORSE, désignée par le Conseil Départemental,
M. Michel HUARD, désigné par le Conseil Départemental,
Mme Marie-Noëlle HUBERT, désignée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Marne,
M. Dominique MERCIER, désigné par le Conseil Départemental,
M. André NOIROT, désigné par le Conseil Départemental,
M. François ROBIN, représentant une association œuvrant dans le domaine de l'insertion,
M. Dominique THIEBAUD, désigné par le Conseil départemental,
M. Damien THIÉRIOT, désigné par le Conseil Départemental

Sont représentées :

Mme le Préfet de la Haute Marne, représentée par Madame Fabienne NAMIN, chargée du financement du logement social-ANRU, Mme Nicole MIRON, élue par les locataires (Pouvoir à Mme COLLARD),

Est excusée :

Mme Anne CARDINAL, désignée par le Conseil départemental,

Assistent en outre à la réunion :

M. Jacques CHAMBAUD, Directeur général, Mme Sandra CATTAN, Directrice des ressources internes, Directrice générale adjointe, M. Christophe LEGROS, Directeur patrimoine, Mme Coralie LOZANO, Secrétaire du CSE, Mme Corinne MORO, Directrice financière, M. Régis ROY, Directeur clientèle, Mme Sophie PY-FOURES, commissaire aux comptes, société KPMG, société KPMG, Cindy SCHMITT, assistante de Direction.

M. Robert COSTANZA, administrateur désigné par le Conseil Départemental en tant que personnalité qualifiée nous a fait part en juillet dernier de sa volonté de ne plus être administrateur de notre Office.
Le Conseil Départemental a procédé le 21 novembre dernier à la désignation de M. Daniel CARRARD pour le remplacer.

Pour rappel, M. COSTANZA était élu dans les instances suivantes :

- Bureau du Conseil d'Administration, en tant que membre,
- Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements, en tant que membre,
- Commission d'Appels d'Offres et Commission des achats, en tant que membre,

Il convient donc de procéder au renouvellement partiel de ces instances.

Rappel de la Composition du Conseil d'Administration d'Hamaris (Articles L421-8 et R.421-4 à R.421-9 du CCH)

Le Conseil d'Administration est actuellement composé de 23 membres, composition fixée par le Conseil Départemental de la Haute-Marne

- 13 représentants du Conseil Départemental de la Haute-Marne, dont :
 - 6 conseillers départementaux
 - 7 personnes qualifiées dont 2 élus d'une collectivité autre que le Conseil Départemental de la Haute-Marne.
- 1 membre désigné par la CAF,
- 1 membre désigné par l'UDAF,
- 1 membre désigné par les associés des collecteurs du 1 %,
- 2 membres désignés par les organisations syndicales les plus représentatives dans le département,
- 1 membre représentant les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées désigné par le Conseil Départemental de la Haute-Marne,
- 4 membres représentants des locataires.

Les attributions du Conseil d'Administration sont fixées par l'article R.421-16 du CCH.

1-1- Élection d'un membre du Bureau du Conseil d'Administration (article R.421-12 du CCH)

Le Conseil d'Administration forme en son sein un Bureau qui comprend, outre le Président du Conseil d'Administration (Président de droit du Bureau), 6 membres élus au scrutin majoritaire, dont au moins un représentant des locataires.

Le Bureau est composé de la manière suivante :

Président : M. Bertrand OLLIVIER, Conseiller Départemental,
Vice-présidente : Mme Véronique MICHEL, Conseillère Départementale,

Membres : M. Jean-Jacques BAYER, personnalité qualifiée,
M. Robert COSTANZA, *personnalité qualifiée*,
M. Denis FAHY, représentant des locataires,
M. Michel HUARD, personnalité qualifiée,
M. André NOIROT, personnalité qualifiée,

Il convient donc d'élire un membre en remplacement de M. COSTANZA.

Ce membre ne peut être élu au premier tour de scrutin s'il n'a pas réuni la majorité absolue des voix des membres du Conseil ayant voix délibérante. En cas de partage égal des voix, celle du Président du Conseil d'Administration est prépondérante.

Les pouvoirs du Bureau sont détaillés en fin de dossier.

M. Bertrand OLLIVIER sollicite les candidatures.

Une seule candidature est présentée, celle de Mme Marie-Noëlle HUBERT.

M. Bertrand OLLIVIER sollicite les administrateurs sur la méthode de vote qu'ils souhaitent employer.

Il est demandé une élection à main levée.

Mme Marie-Noëlle HUBERT est déclarée élue membre du Bureau, à l'unanimité (22 voix sur 22).

1-2-Élection d'un membre de la Commission d'Attribution des Logements et Examen de l'Occupation des Logements (article R.441-9 du CCH)

Le Conseil d'Administration constitue une Commission d'Attribution des Logements composée de 6 membres choisis en son sein, dont un a qualité de représentant des locataires.

Siègent également avec voix délibérative :

- le préfet ou son représentant
- le président de l'EPCI compétent en matière de PLH ou son représentant pour l'attribution des logements situés sur le territoire relevant de sa compétence
- le maire de la commune où sont situés les logements à attribuer, ou son représentant

La CALEOL comprend également des membres avec voix consultative :

- un représentant d'une association agréée au titre de l'ingénierie sociale, financière et technique
- sur appel du président de la CAL, un représentant d'un CCAS ou d'un service chargé de l'action sanitaire et sociale du département du lieu d'implantation des logements
- les réservataires non membres de droit pour l'attribution des logements relevant de leur contingent.

Actuellement, cette commission est composée de la manière suivante :

Membres titulaires : M. Manuel GALLAND, Président de la commission
M. Michel HUARD, Vice-président de la commission
Mme Michelle COLLARD, représentante des Locataires,
M. Robert COSTANZA
Mme Anne-Marie GORSE
Mme Marie-Noëlle HUBERT

Membres suppléants : M. Michel ANDRE
M. Jean-Pierre BRUNSEAUX
M. Serge BURTE, représentant des Locataires,
M. Olivier GIRARDOT

Il convient donc d'élire un membre titulaire en remplacement de M. COSTANZA, puis au besoin un suppléant.

Les membres sont élus par le Conseil d'Administration, à la majorité simple, avec voix prépondérante du Président.

M. Bertrand OLLIVIER sollicite les candidatures.

Une seule candidature est présentée, celle de M. Daniel CARRARD.

M. Bertrand OLLIVIER sollicite les administrateurs sur la méthode de vote qu'ils souhaitent employer.

Il est demandé une élection à main levée.

M. Daniel CARRARD est déclaré élu membre titulaire de la Commission d'Attribution des Logements et Examen de l'Occupation des Logements, à l'unanimité (22 voix sur 22).

1-3-Élection des membres à la Commission d'Appels d'Offres et Commission des Achats

La Commission d'appels d'offres et la Commission des Achats actuelles sont composées comme suit :

Membres titulaires : M. Michel HUARD, Président de la commission

M. Robert COSTANZA

M. André NOIROT

Membres suppléants : M. Michel ANDRE

M. Denis FAHY, représentant des Locataires

M. Manuel GALLAND

Il convient donc d'élire un membre titulaire en remplacement de M. COSTANZA, puis au besoin un suppléant.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se présenter.

Les membres sont élus par le Conseil d'Administration, à la majorité simple, avec voix prépondérante du Président.

M. Bertrand OLLIVIER sollicite les candidatures.

Trois candidatures sont présentées, celles de M. Daniel CARRARD, de M. Denis FAHY et de M. Manuel GALLAND.

M. Bertrand OLLIVIER sollicite les administrateurs sur la méthode de vote qu'ils souhaitent employer.

Il est demandé une élection à bulletin secret.

Le résultat est le suivant :

Nombre de votants..... : 21 (dont 1 pouvoir ; Mme Delong en visioconférence ne participe pas au vote).

Nombre de voix valablement exprimées..... : 21

Nombre de voix pour M. Daniel CARRARD : 4

Nombre de voix pour M. Denis FAHY : 5

Nombre de voix pour M. Manuel GALLAND : 12

Nombre d'abstention: 0

Nombre de bulletin blanc: 0

Nombre de bulletin nul.....: 0

M. Manuel GALLAND, est déclaré élu membre titulaire de la Commission d'Appels d'Offres et Commission des Achats, à la majorité absolue (12 voix sur 21).

Il convient d'élire un membre suppléant en remplacement de M. GALLAND

M. Bertrand OLLIVIER sollicite les candidatures.

Une seule candidature est présentée, celle de M. Daniel CARRARD.

M. Bertrand OLLIVIER sollicite les administrateurs sur la méthode de vote qu'ils souhaitent employer.

Il est demandé une élection à main levée.

M. Daniel CARRARD est déclaré élu membre suppléant de la Commission d'Appels d'Offres et Commission des Achats, à l'unanimité (22 voix sur 22).

1-4-Élection de membres à la Commission sociale (article R 421-14 CCH)

La Commission sociale se réunit une fois par an afin de dresser un bilan sur l'activité sociale, précontentieuse et contentieuse ainsi que les impayés. La composition de cette Commission n'est pas réglementée et la liste des membres est libre.

Actuellement, cette Commission est composée de la manière suivante :

Mme Marie-Noelle HUBERT, Présidente

M. Jean-Jacques BAYER

M. Jean-Pierre BRUNSEAUX

M. Serge BURTE, représentant des Locataires

Mme Michelle COLLARD, représentant des Locataires

M. Robert COSTANZA

M. Denis FAHY, représentant des Locataires

M. Manuel GALLAND

Mme Anne-Marie GORSE

M. Michel HUARD

Mme Véronique MICHEL

Mme Nicole MIRON, représentant des Locataires

M. François ROBIN

Tout administrateur intéressé peut siéger et faire acte de candidature.

M. Bertrand OLLIVIER sollicite les candidatures.

M. Daniel CARRARD présente sa candidature.

M. Daniel CARRARD est désigné membre de la Commission sociale.

Pièce jointe en annexe : Décision de désignation du Conseil départemental en date du 21 novembre 2025

RESULTAT du VOTE :
Chaumont, le 4 décembre 2025  Le Président Bertrand OLLIVIER